

Ebay chasse les faux vendeurs professionnels

L'inscription sur eBay est en principe gratuite et purement déclarative. Une habitude qu'il faudra désormais modifier puisque le **site oblige ses adhérents à justifier de leur statut.**

Les professionnels doivent maintenant fournir certains documents administratifs pour exposer leur statut comme l'extrait original de Kbis ou encore la photocopie de la carte nationale d'identité du gérant. Ebay laisse à ces professionnels jusqu'au **29 octobre** pour se justifier.

Pour autant, le site ne néglige pas les particuliers dont le chiffre d'affaires dépasse **2.000 euros par mois** de revenus sur trois mois de suite. Ces derniers recevront un e-mail leur indiquant qu'ils doivent se déclarer en tant que professionnels. Ils vont alors devoir se soumettre à la législation sur la **vente à distance** (droit de rétractation, SAV). La sanction étant alors le blocage du compte.

Ceux là devront pour échapper à la sanction, s'enregistrer auprès du tribunal de commerce ou déclarer un **statut d'auto-entrepreneur**. Un régime, créé le 4 août dernier dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'économie, qui va permettre aussi à l'Etat de taxer les **microrevenus** liés au Web. Une manne qui, jusqu'à présent, échappait le plus souvent au fisc...

De son côté, la plate-forme continue sa politique de création de véritables catégories de vendeurs puisque le site doit lancer bientôt de **nouveaux services destinés à ses vendeurs professionnels.**